

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Etienne au Mont, le 31 mai 2021

Maintenons nos distances avec les phoques

Pour les protéger, observez-les à grande distance



Phoque gris et veau-marins
Crédit : Benjamin Guichard / OFB

Vous apercevez un phoque sur la plage. Il peut s'agir d'un phoque veau-marin ou d'un phoque gris. D'un adulte ou d'un jeune. Il est seul ou en groupe. **Une seule consigne : ne pas causer de dérangement.** Le phoque est un animal sauvage, pouvant griffer et mordre lorsqu'il se sent en danger. Il peut potentiellement transmettre des maladies.

Le dérangement, c'est l'interaction entre l'animal et un humain, un chien, un drone, un fat bike, un cheval ou toute autre activité qui va entraîner un changement du comportement de l'animal tel que la fuite.

Le phoque sur un banc de sable se repose, met bas et allaite, mue pour renouveler son pelage. Ces moments sont vitaux pour lui. **Tout dérangement entraînant la fuite peut avoir de grands impacts, allant jusqu'à la mort des individus les plus fragiles, comme les nouveau-nés.**

Pour éviter le dérangement :

- Maintenir une grande distance avec l'animal, tout en observant son comportement : si le phoque lève la tête, il est aux aguets. Il est alors impératif de reculer, ou bien il se mettra à l'eau.
- Utiliser des jumelles ou une longue-vue pour éviter la tentation de s'approcher, tout en favorisant des observations précises.
- Utiliser un appareil photo doté d'un zoom performant et éviter le recours aux drones, même en dehors des zones de restriction de vol : le comportement des animaux face à ces objets volants est imprévisible.
- En kayak ou en bateau, il faut aussi garder ses distances et veiller à naviguer parallèlement à la côte pour ne pas éveiller les craintes des phoques.

En plus de la quiétude des animaux, ces lignes de conduite garantissent la sécurité des personnes présentes.

Un jeune phoque pas si isolé



Observation de phoques
Crédit : Line Viera / OFB

Parfois, pendant la période de reproduction, un jeune phoque peut sembler abandonné ou isolé. Mais attention, il n'est pas forcément en détresse ! La plupart du temps, il est simplement dans une situation de repos et d'attente du retour de sa mère. La présence d'humains à proximité peut alors empêcher celle-ci de le rejoindre. **En cas de découverte d'un jeune phoque, le mieux est de s'éloigner et de maintenir la plus grande zone de tranquillité possible autour de l'animal.**

S'il y a néanmoins un doute lors de l'observation d'un phoque, ou pour signaler un mammifère marin échoué, il convient de contacter l'Observatoire PELAGIS, organisme qui coordonne le Réseau National Echouage (RNE) sur toute la France, au **05 46 44 99 10**.

Connaître et appliquer la loi



Observation de phoques
Crédit : Line Viera / OFB

En France, l'atteinte à une espèce protégée est un délit. Les mammifères marins sont protégés sur l'ensemble du territoire (article R411-1 du code de l'environnement et arrêté du 1er juillet 2011). La perturbation intentionnelle est punie d'une contravention de 4^{ème} classe (750 €) selon les dispositions de l'article R415-1 du code de l'environnement.

Cela signifie que des inspecteurs de l'environnement pourront verbaliser si un dérangement volontaire des phoques était constaté.

Des contrôles réguliers sont effectués sur les sites fréquentés par les phoques. Ils sont menés par des inspecteurs de l'environnement

employés par la Réserve naturelle nationale de la baie de Somme, le Parc naturel marin, le service départemental de l'Office français de la biodiversité et la Direction départementale des territoires et de la mer.

Contacts presse

Line VIERA / 06 30 62 93 37
line.viera@ofb.gouv.fr